

# l'édito

de Jean-Luc Bergeon



*Saint-Christol*

Chers Concitoyens

J'évoque régulièrement dans les différents bulletins municipaux, la dynamique portée par le Conseil Municipal et qui est de « **créer le centre village de demain** »

L'ambition première d'un tel projet consiste à redonner de l'attractivité au centre en l'adaptant à la vie d'aujourd'hui en prenant en compte la mobilité, l'amélioration des logements et l'accès aux commerces et services.

Depuis une trentaine d'années, les communes se sont développées essentiellement en périphérie. Dans le même temps, les habitudes de consommation et les modes de vie ont changé avec le développement de la grande distribution et plus récemment des achats par l'Internet.

Dans certaines villes, l'animation s'est même déplacée, créant ainsi de nouvelles centralités, dans lesquelles peu à peu les lieux de loisirs et même les services médicaux les ont rejoint, augmentant par là même l'utilisation de la voiture.

Cette dynamique, associée à la multiplication des lotissements périphériques, a favorisé le phénomène de village dortoir au moment même où les centres anciens s'assouplissaient voire se dégradaient.

La logique qui anime depuis 2001 l'équipe municipale a été toute autre.

Notre volonté n'a pas été de prendre le contrepied des phénomènes cités précédemment mais bien plus de réfléchir au type de développement qui pourrait faire sens dans notre village.



ctobre 2016

Nous avons fait différents choix comme autant de marqueurs de notre vision de développement de la commune :

- réduire la consommation de l'espace : habiter sans s'étaler ;
- privilégier le réinvestissement des dents creuses urbanistiques, reconstruire la ville sur la ville ;
- désigner de façon précise, par une étude de définition urbaine, les principaux espaces et aménagements publics ; à l'espace gare les festivités et la culture, au parcours de santé les sports et les activités de loisirs, à la bruyère les activités de pleine nature, le centre aéré, les salles et équipements municipaux, en direction de Vérargues l'activité économique et, pour compléter cette organisation, la volonté de revitaliser le centre village autour de l'avenue de la Bouvine.

Ce travail de définition urbaine s'est adossé à un choix économique fort : celui du tourisme vigneron et patrimonial (Viavino, St Jacques de Compostelle, Résidence le domaine de Bacchus etc.), garantissant la protection des paysages, renforçant l'attractivité de la commune et favorisant l'emploi non délocalisable.

Le sujet de la revitalisation du centre élargi est à présent au coeur de nos engagements ; il sera, à n'en pas douter, l'un des dossiers les plus importants que nous aurons à mener dans les prochaines années.

La commune, au contraire de la plupart des villages voisins, ne dispose pas à ce jour d'équipements publics récemment réhabilités en centre ancien : la dernière réalisation date de 2002 avec la construction de l'Espace Castan.

Après différents projets de structuration réalisés dans la première couronne du village (Plaine des sports) voire en périphérie (La Bruyère), le temps est donc venu de se concentrer sur le centre ancien,

Mais comment inverser la tendance qui a prévalu depuis 30 ans et qui a enclenché une désertification progressive des centres villages ?

Comment répondre aux exigences de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP) que nous demande l'Etat ?

Avec la réalisation du centre élargi, c'est le défi que nous allons relever !

C'est un dossier très transversal, qui touche à toute l'évolution future de la commune et convoque tous les aspects de la vie de la cité : le commerce, les services, le logement, le développement économique, le patrimoine, la culture, l'enfance, le bien vieillir, etc.

Ce challenge, nous allons le relever dans le cadre d'un projet qui prendra naissance et s'articulera essentiellement à partir de l'îlot des arènes.

Ce cheminement se fera par étapes et nous sommes totalement engagés dans ce sens depuis des mois.

Quid de la reconstruction des arènes, de la mise en conformité du bâtiment de la Poste, de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la Mairie et de l'école maternelle, comme celle des différents commerces et services ?

Quid du stationnement, de la visibilité, de l'accès à tous ces lieux ?

Comment y parvenir ?

Comment convaincre des opérateurs commerciaux d'investir ?

Tout d'abord en s'inscrivant dans la logique des actions définies par l'Etat, en répondant par exemple à des appels à projets adossés au ministère du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité..

En prenant appui sur des dispositifs soutenus par la Caisse des Dépôts et Consignations qui est fortement mobilisée sur la question de la revitalisation des centres villes.

En sollicitant l'engagement des collectivités territoriales.

Mais également en multipliant les contacts pour créer les conditions de futurs partenariats avec des opérateurs privés. En premier lieu tous les commerçants médicaux et para médicaux installés dans la commune. En mobilisant les acteurs du monde économique local, comme les opérateurs immobiliers ou autres organismes bancaires.

*C'est aussi toute une action de prospective tournée vers la recherche de prestataires extérieurs comme nous le faisons depuis 2 ans avec un porteur de projet Lyonnais, pour le dossier du réaménagement du site de l'ancienne gare.*

Nous sommes très mobilisés sur le sujet et toute l'équipe municipale est au travail à partir de différents comités de pilotage.

Revitaliser le centre élargi c'est aussi proposer autre chose... à savoir des produits de qualité, locaux, éventuellement bio, des points de vente favorisant le maintien d'une agriculture paysanne, des nouveaux commerces alternatifs, des locaux d'artisanat...

**Revitaliser le centre élargi, c'est créer un véritable nouvel espace public, une nouvelle place du village complémentaire de la place des Chevaliers de Malte, c'est l'occasion d'offrir à tous les Saint-Christolains un lieu et des locaux confortables, accessibles, modernes, connectés, totalement inscrits dans le XXI siècle.**

Cordialement

Jean Luc Bergeon



## « **Grandir, Vivre, Vieillir dans son village** »

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement est entrée en vigueur le premier janvier 2016.

Ce texte crée de **nouveaux droits sociaux** en réformant et en revalorisant l'**APA** (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

Il favorise **la possibilité de rester le plus longtemps possible à son domicile et en créant un droit de répit pour les aidants.**

Cette loi repose sur 3 piliers, les 3 A :

- **Anticipation** de la perte d'autonomie
- **Adaptation** globale de la société au vieillissement
- **Accompagnement** des personnes en perte d'autonomie

*Un contexte national qui se conjugue au plan local*

L'espérance de vie augmente, elle est actuellement de plus de 80 ans en moyenne contre 47 ans en 1900.

Le nombre de personnes âgées va croissant : **aujourd'hui les plus de 60 ans sont 15 millions en France**, ils seront 20 millions en 2030 et près de 24 millions en 2060.

Les plus de 75 ans seront 12 millions en 2060 contre 5,7 millions en 2012.

Enfin le nombre des plus de 85 ans va quasiment quadrupler, passant de 1,4 million de nos jours à 4,8 millions en 2050.

A Saint-Christol, les séniors représentent environ 25 % de la population et il en est de même pour les communes voisines.

*Le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement a pour objectif d'organiser cette nouvelle transition démographique avec pour ambition d'offrir aux personnes âgées les moyens de la plus large autonomie.*

Les grands enjeux sont les suivants :

- **Permettre une autonomie de qualité pour les aînés.**
- **Conforter les droits et libertés des personnes âgées.**
- **Mobiliser tous les acteurs de la société.**

Les aînés demandent des solutions en accord avec leurs modes de vie, en ce sens l'adaptation de l'urbanisme et des logements au vieillissement de la population est un enjeu majeur comme il est pour les jeunes et les actifs.

Le PLU de Saint-Christol actuellement en révision va intégrer cette nouvelle dimension, Nous avons la volonté au sein du conseil municipal d'offrir aux personnes âgées le choix de vieillir à leur domicile selon le modèle d'habitat qui leur conviendra.

Le futur projet de centre élargi sur l'îlot des arènes en sera une illustration

Cet espace intergénérationnel sera pensé pour tous, sur le modèle du vivre ensemble : « *Grandir, Vivre et Vieillir dans sa commune* ».

La sécurité, l'intégrité physique et morale, les questions d'héritage sont autant de situations que le projet de loi veut encadrer pour donner aux aînés plus de justice sociale et de protection. L'ambition est de mobiliser tous les acteurs de la société afin de permettre une avancée significative sur le plan sociétal.

La nouvelle loi renforce la prévention, elle optimise l'efficacité du système de prise en charge de la perte d'autonomie et in fine consacre aux personnes âgées une place centrale dans la société.

C'est pour cela qu'à Saint-Christol, comme ailleurs, l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et sociétaux doit innover.

Il conviendra de proposer de nouveaux usages, de nouveaux services et même des innovations technologiques au regard de l'attente des séniors.

C'est ainsi que depuis plus d'un an le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) s'est inscrit avec l'aide de professionnels dans une démarche en développant un projet bien vieillir à Saint-Christol. L'objectif est de pouvoir proposer au plus grand nombre de personnes âgées de la commune dans la commune un parcours de vie.

En prenant de l'âge, nous sommes toutes et tous potentiellement un peu plus fragiles et donc plus sujets à différents problèmes de santé qui selon leur niveau peuvent conduire à une perte d'autonomie.

**Le projet bien vieillir à Saint-Christol a pour but de réaliser une veille sur l'état de fragilité des personnes âgées et des aidants et de proposer des solutions de prévention pour mieux vieillir.**

Trois axes seront principalement développés :

**1 - créer un lieu de ressources d'échanges et d'innovation de proximité dans le village,** dans lequel seront effectués des actions et des ateliers de prévention.

**2 - proposer un diagnostic** sur l'état de fragilité de la personne (santé, social, financier) et prévoir des actions en accord avec ce diagnostic, dans le but d'aider la personne à se maintenir à son domicile dans les meilleures conditions possibles.

**3 - proposer de nouveaux modèles de logements** pour les séniors et/ou adapter leur logement

Les premières actions qui seront détaillées dans le Saint-Christolain, vont avoir lieu dans la commune dans les prochaines semaines.

Le lieu ressources sera l'ancien local des kinésithérapeutes, route de Vérargues, propriété de la commune et que nous avons conservé dans le cadre de ce futur projet bien vieillir

Le Conseil Municipal et les membres du CCAS

*Nb : Le travail du CCAS a retenu toute l'attention du département de l'Hérault et des conseillères départementales Patricia Weber et Bernadette Vignon  
Il bénéficie également du soutien de la députée Fanny Dombre-Coste.*